

# CENTRES D'APPUI A LA TECHNOLOGIE ET A L'INNOVATION (CATI)

Les Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation/ *Technologie and innovation Support Center (CATI/TISC)* sont des centres créés dans le cadre du plan d'action de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour le développement, afin de promouvoir l'innovation à travers la valorisation de la connaissance et du savoir-faire.

Les CATI visent à développer le potentiel créatif inhérent aux domaines universitaire, industriel et commercial et permettre aux innovateurs d'avoir accès à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes :

L'accès aux ressources scientifiques et techniques en ligne

L'accès aux publications relatives à la propriété industrielle

Une aide à la recherche d'informations en matière de technologie

## Autres services que peuvent offrir certains CATI

Une formation à la recherche dans les bases de données

Des recherches à la demande (nouveau, état de la technique et atteintes aux droits)

La surveillance des avancées technologiques et des concurrents

Des informations de base sur la législation relative à la propriété industrielle

Des informations de base sur la gestion de la propriété industrielle et les stratégies propres au domaine

Des informations de base sur la commercialisation de la technologie

Les CATI peuvent être installés, dans les institutions suivantes :

Offices nationaux et régionaux de propriété industrielle

Universités et institutions académiques

Centres de recherche

Entreprises

Pépinières d'entreprises

Autres institutions similaires...

## Appel à adhésion au CATI

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) annoncent la réorganisation des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATIs) athématiques à l'échelle nationale afin de booster l'innovation en Algérie par :

La réorganisation des équipes CATIs en intégrant des membres dynamiques en les assistant dans les missions nécessitant de l'aide et un déploiement sur le terrain.

La mise en œuvre d'une organisation interne avec l'arrimage des CATIs à des thématiques et des points focaux. Ces derniers seront considérés comme référents thématiques au niveau des facultés, par exemple : Référent CATI-Electronique, Référent CATI-Mécanique, Référent CATI-Biotechnologie, Référent CATI-Santé, Référent CATI-Pharmaceutique, Référent CATI-Energie, Référent CATI-Environnement, Référent CATI-IA, Référent CATI-Agronomie, Référent CATI-Chimie, etc.

L'INAPI s'engage à assurer aux référents CATI des formations en matière de propriété intellectuelle.

L'objectif de ces points focaux étant la spécialisation au niveau local, la proximité avec les chercheurs, la sensibilisation et la valorisation... Cette nouvelle stratégie proposée est reconnue par l'INAPI. Ces référents accompagneront la mise en œuvre des projets (recherche et développement, start-up, etc).

L'organisation de rencontres régionales des CATIs pour l'échange d'expériences.

L'organisation de pôles thématiques de CATIs (exemple des centres de recherche).

Il est fait appel aux enseignants-chercheurs désirant participer activement à cette nouvelle réorganisation de remplir le formulaire :

<https://forms.gle/vj9BhrSyKNtXTCix6>

Pour de plus amples informations, contacter le CATI Université d'Adrar par email sur :

[catia@univ-adrar.edu.dz](mailto:catia@univ-adrar.edu.dz)